

22/008/IT

DGS/DGA : Administration Générale
Direction de l'Achat Public
Service Achat Marchés Informatique
et Télécommunication

Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur concernant le marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la fourniture, la maintenance et les prestations associées de matériel informatique type « bureautique » et petits matériels (2 lots) :

Lot n°1 : Fourniture et prestations associées de petits matériels informatiques et accessoires

Lot n°2 : Fourniture et prestations associées de matériels micro-Informatique «Bureautique» pour les collèges.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-11,
- **Vu** le Code de la Commande Publique
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du **1^{er} juillet 2021** donnant, notamment en vertu de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,
- **Vu** l'arrêté n° **2021-004** du **19 juillet 2021** de Madame la Présidente du Conseil Départemental donnant délégation de fonction à **Madame Corinne CHABAUD**, Conseillère Départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public.
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14/03/2022 et relatif au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **Vu** le rapport de présentation des offres, établi en date du 25/05/2022 par la direction de l'achat public/service achat marchés informatique et télécommunication, relatif à la fourniture, la maintenance et les prestations associées de matériel informatique type « bureautique » et petits matériels (2 lots) :
Lot n°1 : Fourniture et prestations associées de petits matériels informatiques et accessoires
Lot n°2 : Fourniture et prestations associées de matériels micro-Informatique « Bureautique » pour les collèges.
- **Vu** la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 25/05/2022.

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport de présentation des offres présenté par la direction de l'achat public/service achat marchés informatique et télécommunication (DAP/SAMIT),
La commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

Pour le lot 1 - Fourniture et prestations associées de petits matériels informatiques et accessoires

- De déclarer recevables les candidatures des sociétés NETRAM, OFFICE EXPRESS, KOESIO, INMACWSTORE.
- De déclarer régulières les offres des sociétés NETRAM, OFFICE EXPRESS, KOESIO, INMACWSTORE.
- De classer les offres conformément à l'ordre suivant :
 - 1- NETRAM
 - 2- OFFICE EXPRESS
 - 3- KOESIO
 - 4- INMACWSTORE

**Lot 2 - Fourniture et prestations associées de matériels micro-Informatique
«Bureautique» pour les collèges**

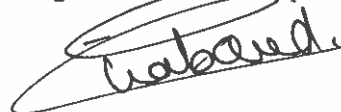
- De déclarer recevables les candidatures des sociétés COM NETWORK, ECONOCOM, KOESIO, SCC.
- De déclarer régulières les offres des sociétés COM NETWORK, ECONOCOM, KOESIO, SCC.
- De classer les offres conformément à l'ordre suivant :
 - 1- COM NETWORK
 - 2- ECONOCOM
 - 3- KOESIO
 - 4- SCC

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le**2.5 MAI 2022**

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône et par délégation,
La déléguée aux marchés publics
et aux délégations de service public



Corinne CHABAUD

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220620-SAMIT22_24132-CC
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022